



ADEPAPÉ 21



DIJON le 05/09/2021

ASSEMBLEE GENERALE 2021

Rapport d'Activité 2020

Activité statutaire :

L'année 2020 a connu une activité réduite de 50% pour cause de crise sanitaire.

- 1 réunion du bureau et 2 réunions du Conseil d'Administration.
- Organisation et tenue de l'AG départementale, à DIJON, le 22 octobre 2020.
- Congrès national de STRASBOURG annulé pour cause de crise sanitaire.
- Conférence des Présidents à PARIS annulée pour cause de crise sanitaire.

Activité des commissions :

Même constat pour les travaux des commissions : ces dernières n'ont pu se réunir régulièrement.

- 1 réunion de la commission communication.
- 2 réunions des membres de la Commission Jeunes, Lib'Air T.
- 1 réunion de la commission ad'hoc chargée de l'actualisation des fiches-actions.

Présentation de l'association auprès de structures extérieures :

Malgré la crise sanitaire, nous avons tenté de poursuivre, au cours de cette année 2020, notre tournée de présentation de notre association dans les structures et établissements du département : l'ABPE, la MECS Pierre MEUNIER des PEP CBFC à BEAUNE, le CREAIFC, le service AMMI de l'Acodège, l'ASF de BEAUNE, l'Association GREN à CHÂTILLON-sur-SEINE, l'IDV de SEMUR-en-AUXOIS.

Activité en coopération avec nos partenaires :

Conseil de famille départemental : 10 réunions.

L'ADEPAPÉ 21 est très active au sein du Conseil de Famille : 4 de ses administrateurs y siègent . Depuis le 02 mai 2019, Gérard LLORCA, membre du bureau de l'ADEPAPÉ 21, en assure la présidence. Siègent également en cette instance Hervé BONNAVAUD, en qualité de représentant des pupilles de l'Etat (Catherine FAGARD est sa suppléante) et Patricia LASNIER-BINA, représentante des assistants familiaux.

CESSEC → Commission d'Examen du Statut et de la Situation des Enfants Confiés :

- 5 réunions de la CESSEC du DOUBS dont 3 en visio-conférence.
- 2 réunions de la CESSEC de la Côte d'Or à DIJON.

Roland BONNAIRE représente les pupilles à la CESSEC de Côte d'Or, mais aussi à la CESSEC du Doubs dans l'attente de création de l'ADEPAPE 25 : celle-ci devrait voir le jour dans les prochaines semaines.

CUPE : Comité des Usagers de la Protection de l'Enfance : 3 réunions

Un comité des Usagers, jeunes confiés et leurs familles, fonctionne, à titre expérimental, sur le territoire de l'Agence Solidarité Famille de GENLIS : 8 membres de l'ADEPAPE 21 participent aux travaux du groupe, 7 jeunes majeurs et Roland BONNAIRE.

Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance : ODPE :
réunion annulée pour cause de crise sanitaire.

L'ADEPAPE 21 siège également au sein de cette instance.

SIAO → Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation : 7 réunions

Ce service a pour but premier de faciliter et accélérer l'accès à l'hébergement ou au logement des publics fragilisés ou vulnérables.

Le 1er lundi de chaque mois, un membre de la commission logement de l'ADEPAPE 21 participe aux travaux du SIAO de DIJON.

Merci à Françoise LABREGERE et à Gérard LLORCA qui assurent la participation de l'ADEPAPE 21 au sein de cet organisme.

Bien sûr l'ADEPAPE 21, à son initiative, présente également des dossiers SIAO pour ses jeunes adhérents en quête d'un toit.

Coopération avec le CREAIFC : 3 réunions dont 1 en visio-conférence.

L'ADEPAPE 21 coopère avec le CREAIFC afin de créer une ADEPAPE dans les 7 autres départements de la BOURGOGNE-FRANCHE COMTE.

Des réunions trimestrielles rassemblent des acteurs de la Région sur ce projet : Jean-Marie MULLER, Président de la Fédération Nationale des ADEPAPE de France, y participe. Nous avons obtenu des crédits d'Etat pour aider à ces créations.

A ce jour, notre région compte 4 ADEPAPE officiellement créées : Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Haute-Saône. L'ADEPAPE 25 sera créée dans les tout prochains jours. Par ailleurs, nous œuvrons activement aux projets de créations dans les 3 départements de l'Yonne, du Jura et du Territoire de Belfort.

Coopération avec l'IRTESS : 1 journée de formation des assistants familiaux.

En janvier 2020, nous avons participé à une journée de formation des assistants familiaux à l'IRTESS.

En revanche, en cette année 2020, nous n'avons pas pu accueillir de stagiaires de l'IRTESS tant la situation sanitaire posait problème, mais aussi par manque de disponibilité des bénévoles.

Coopération avec les Apprentis d'Auteuil : 36 réunions de « synthèse et coordination » dont 5 en visio-conférence.

La Fondation des Apprentis d'Auteuil est notre partenaire au quotidien.

Dès 2016, nous avons passé convention avec « La Touline », dispositif créé par les Apprentis d'Auteuil, avec lequel nous sommes très complémentaires : en effet nous accompagnons les mêmes publics.

Je rappelle que cette complémentarité n'a pas échappé au Conseil Départemental qui nous a sollicités, ADEPAPE 21 et Apprentis d'AUTEUIL réunis, pour **accompagner les jeunes majeurs sortis de l'ASE « sans solution »**.

Une convention tripartite, sur 3 années, « Conseil Départemental - ADEPAPE 21 - Apprentis d'Auteuil » a été signée et a abouti à la création du dispositif les « **3 A** »*. Ladite convention arrive à échéance le 31 décembre 2021 et, à ce jour, nous ne savons pas si elle sera reconduite.

Le dispositif « Les 3 A » est installé dans des locaux partagés sis au 6 rue de Mulhouse à DIJON : c'est un lieu central et facile d'accès pour nos jeunes.

*Ce nom « **Les 3 A** » a été donné au dispositif par la Commission Jeunes : **Accueil-Accompagnement-Autonomie --- Apprentis d' Auteuil-ADEPAPE 21.**

Activité des bénévoles :

La Commission Jeunes « Lib'Air T » :

Elle regroupe une quinzaine de jeunes majeurs, apprentis, étudiants, jeunes travailleurs, qui ont décidé d'organiser des activités et des moments collectifs conviviaux afin de permettre échanges et entraides entre les jeunes adhérents (sorties récréatives, culturelles, sportives, spectacles ...).

Plusieurs jeunes s'investissent particulièrement : la responsable, **Justine MERCIER** a fourni un énorme travail d'animation et coordination au sein de cette commission qu'elle a créée. Hélas, depuis quelques mois elle est indisponible et, donc, tout naturellement, d'autres jeunes ont pris le relais.

Nous devons, ici, remercier **Clémence ROBERT** qui fût notre première volontaire en service civique de janvier à septembre 2020, puis **Fatima HRIROU** qui lui a succédé de septembre 2020 à mai 2021. **Daly PASCAUT-KLEPPING** a succédé à **Fatima HRIROU** mais nous a quittés le 19 septembre dernier. En effet, **Fatima et Daly** sont entrées en formation à l'IRTESS le 20 septembre de cette année.

Fatima demeurera à l'ADEPAPE 21, en qualité d'apprentie, durant 3 années.

Marion BELLEVILLE vient d'arriver au sein de l'association, le 1er septembre 2021 : elle succède à **Daly** pour une mission de service civique de 9 mois.

Tous ces jeunes travaillent activement pour animer la « Commission Jeunes ». **Tony QUILLARDET**, passionné comme on le connaît, apporte, depuis quelques mois, sa collaboration active.

Les bénévoles-aidants :

30 d'entre eux sont des référents potentiels. Ils ont vocation à accompagner les jeunes majeurs et les guider vers les structures de droit commun.

Par ailleurs, ils font le lien entre ce jeune et l'exécutif de l'association qui peut décider de certaines aides à accorder :

- Aide alimentaire (**convention avec EPI'SOURIRE et EPIMUT**).
- Aide au logement (recherche de logement ou hébergement, paiement du dépôt de garantie, démarches à la CAF, **partenariat avec le FJT et SOLIHA** etc...).
- Aide à la mobilité : permis de conduire (**convention avec les PEP CBFC et l' Association GREN**, paiement de la carte DIVIA).

- Aides diverses (vêtements, téléphone, ordinateur, etc ...).
- Accompagnement de jeunes adhérents volontaires en mission de service civique (**convention avec la Ligue de l'Enseignement**).

Activité des jeunes majeurs :

Sur les 120 dossiers de jeunes majeurs actuellement ouverts à l'ADEPAPPE 21, si l'on considère les 70 dernières situations que nous nous accompagnons plus régulièrement, nous pouvons analyser les conditions de vie des jeunes comme suit :

Précarité (hors emploi)	07		
En attente d'un emploi (fin de formation ou d'études)	09		
	16	en attente d'emploi	23%
Études supérieures		15 en études supérieures	21%
Engagement dans l'armée	04		
Emploi stable	09		
	13	en emploi stable	18%
Intérim ou emploi saisonnier		10 en emploi peu stable	14%
Apprentissage	02		
Lycéen	03		
Formation en alternance	05		
	10	en formation initiale	14%
Garantie jeune	03		
Prise en charge médico-sociale	03		
	06	en dispositifs adaptés	08%
	soit 70	situations	

Prime de réussite :

Chaque année, depuis sa création, au mois de décembre, l'ADEPAPPE 21 organise une « **Soirée de la Réussite** » au cours de laquelle elle récompense les 4/5

jeunes adhérents qui ont obtenu un diplôme ou un titre professionnel durant l'année en cours. En 2020, 15 jeunes ont été récompensés :

- 2 CAP,
- 8 BAC → 4 BAC Pro et 4 BAC généraux,
- 5 diplômes de l'Enseignement Supérieur → 1 DUT, 3 licences, 1 diplôme de niveau VI).

7 jeunes ont obtenu une mention (3 mentions AB, 2 mentions B, 2 mentions TB).

Hélas, en décembre 2020, nous n'avons pu, pour cause de crise sanitaire, organiser notre cérémonie officielle, prévue à la salle Henry BERGER, dans les locaux de Conseil Départemental. Cependant, chacun des 15 lauréats a reçu son chèque, bienvenu durant la période des fêtes de fin d'année (100 € pour le niveau CAP, 150 € pour le niveau BAC et 200 € pour le niveau Enseignement Supérieur).

Conclusion :

La mission de solidarité des bénévoles est enthousiasmante mais complexe et multiple. L'ADEPAPE 21 s'entoure de nombreux partenaires, professionnels, compétents et bienveillants. Elle a la volonté de se renouveler sans cesse pour agir au mieux et apporter les réponses les plus adaptées aux besoins de ses jeunes adhérents.

Je renouvelle, ici, au nom de tous mes collègues administrateurs, les remerciements chaleureux de l'ADEPAPE 21 toute entière, à nos partenaires, nos financeurs et les bénévoles - aidants de l'association qui ne comptent pas leurs efforts ni leur temps et sans lesquels rien ne serait possible.

Le Président de l'ADEPAPE 21,
Roland BONNAIRE

Nos partenaires

5/5



FONDATION
DU GRAND ORIENT DE FRANCE
Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 12 février 1987



LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR

